

Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2^{ème} étage –
Appartement 7 & 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim
El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2014

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



*Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062*



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 390.545.368 DT et un bénéfice net de 8.128.100 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes d'actions émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

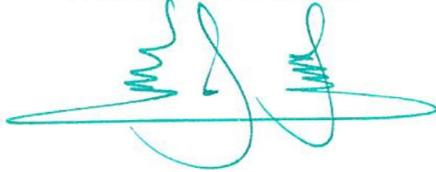
3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

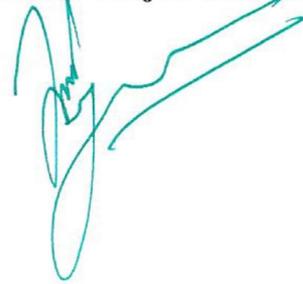
DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH



F.A.C

Mohamed Néji HERGLI





*Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062*



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Janvier 2014 et échéant le 21 Mars 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Janvier 2014 et échéant le 07 Mai 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 38.147 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Mars 2014 et échéant le 20 Mai 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.206 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Mars 2014 et échéant le 18 Juin 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 18.539 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 22 Mai 2014 et échéant le 21 Juillet 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 07 Mai 2014 et échéant le 26 Juin 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 19.257 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 18 Juin 2014 et échéant le 16 Septembre 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 16.716 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 26 Juin 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,95%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 22.901 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 04 Juillet 2014 et échéant le 02 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.298 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Juillet 2014 et échéant le 19 Septembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.695 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 25 Août 2014 et échéant le 24 Octobre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 23.064 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 02 Septembre 2014 et échéant le 11 Novembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 20.426 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 16 Septembre 2014 et échéant le 15 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.440 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 18 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 8.720 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 29 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 970 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 23 Décembre 2014, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.858 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 13.542 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 14.590 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.075 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.249 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.556 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 6.234 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

3- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a procédé à la mise en place de billets de trésorerie au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie facturés par la CGI s'élèvent en 2014 à 13.294 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La CIL a émis, en 2014, deux emprunts obligataires CIL 2014/1 et CIL 2014/2, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2014, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	C.G.I
Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-1	96.000 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-2	95.000 DT

(*) Inscrites en charges reportées et dont 17.421 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

5- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge d'égal montant.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1- L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2014 à 303.315 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2014, des intérêts pour un montant de 13.611 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et échéant en 2014:

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.476 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.514 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,60%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 12.445 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 22 Mai 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de 292.653 DT dont 15.611 DT de charges sociales.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2014, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 214.965 DT dont 19.187 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 23.885 DT, dont 2.132 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

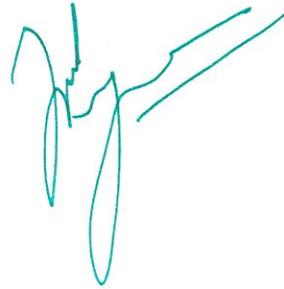
DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH



F.A.C

Mohamed Néji HERGLI



**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis**

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	5

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2014
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	55 463 554	51 016 777
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	10 454 908	13 385 360
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 008 646	37 631 417
ENGAGEMENTS RECUS	497 145 227	454 770 448
Cautions Reçues	161 535 866	153 756 278
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	55 317 636	47 314 793
Valeurs des biens, objet de leasing	280 291 725	253 699 377
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000 *	11 000 000

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	35 878 104	33 388 179
Intérêts et charges assimilées	16	(19 122 170)	(16 854 897)
Produits des placements	17	733 837	674 033
Autres produits d'exploitation		318 833	384 746
Produit net		<u>17 808 603</u>	<u>17 592 061</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	3 788 065	3 459 972
Dotations aux amortissements	19	408 536	421 483
Autres charges d'exploitation	20	1 884 103	1 674 156
Total des charges d'exploitation		<u>6 080 703</u>	<u>5 555 610</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>11 727 900</u>	<u>12 036 451</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 492 762	1 713 277
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	162 293	(5 617)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 072 845</u>	<u>10 328 790</u>
Autres gains ordinaires	23	60 803	368 641
Autres pertes ordinaires	24	(4 366)	(3 623)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>10 129 282</u>	<u>10 693 809</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 001 182)	(2 126 958)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>8 128 100</u>	<u>8 566 851</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	243 941 115	229 555 773
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(221 833 167)	(204 786 612)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(5 588 796)	(5 267 434)
Intérêts payés	29	(19 595 109)	(16 299 463)
Impôts et taxes payés	30	(7 625 602)	(9 454 882)
Placement monétaire	6	-	1 000 000 *
Autres flux liés à l'exploitation	36	141 492	1 904 182
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(10 560 067)</u>	<u>(3 348 436)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(146 023)	(315 446)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	13 098	83 118
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(3 434 350)	(7 200 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	3 723 741	1 556 373
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>156 467</u>	<u>(5 875 956)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décassements suite au rachat d'actions propres	14	(474 881)	(1 386 835)
Dividendes et autres distributions	35	(3 692 120)	(3 758 268)
Encaissements provenant des emprunts	11	247 234 124	171 260 000
Remboursements d'emprunts	11	(229 269 327)	(157 657 988)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>13 797 796</u>	<u>8 456 909</u>
Variation de trésorerie		<u><u>3 394 196</u></u>	<u><u>(767 483)</u></u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 843 552	8 611 035
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	11 237 747	7 843 552

(*) Présentés en 2013 sous une rubrique distincte

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL****1-1 Présentation de la société**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des

événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Faits saillants

3-4-1 Changement de méthode d'estimation

Jusqu'au 31 décembre 2013, et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

A partir de 2014, la valeur des biens objet de contrats classés en actifs compromis est déterminée selon les mêmes règles retenues pour l'évaluation des autres biens en location (cf note 3.3.2)

Ce changement a eu pour effet de réduire le besoin en provisions au titre de l'exercice 2014, d'un montant de 339.926 DT.

3-4-2 Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

Un premier avis de redressement a été notifié à la société le 26 Décembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 265.457 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridiques et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 111.683 DT dont 4.571 DT de pénalités.

A ce titre, une provision d'égale montant a été constituée.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques	10 626 186	7 108 920
- Caisses	611 561	734 632
<u>Total</u>	<u>11 237 747</u>	<u>7 843 552</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Créances sur contrats mis en force	372 744 015	348 663 095
Encours financiers	350 192 457	325 654 720
Impayés	24 048 474	24 372 052
Intérêts échus différés	(1 496 916)	(1 363 677)
Créances sur contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
Total brut des créances leasing	<u>373 517 369</u>	<u>349 121 094</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 882 010)	(5 908 350)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 874 473)	(11 262 534)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 384 661)	(2 205 071)
Total net des créances leasing	<u>351 176 224</u>	<u>327 545 139</u>

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2013</u>	<u>326 112 719</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	200 082 345
- Relocations	3 955 034
- Transferts	9 961 333
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(167 713 302)
- Cessions à la valeur résiduelle	(15 084)
- Cessions anticipées	(9 962 445)
- Radiation des créances	(113 801)
- Relocations	(3 033 349)
- Transferts	(8 307 640)
<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	<u>350 965 810</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>- Paiements minimaux sur contrats actifs</i>		
- A recevoir dans moins d'un an	162 597 861	150 935 998
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	232 349 046	210 971 531
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 386 787	5 415 012
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>397 333 694</u>	<u>367 322 541</u>
<i>- Produits financiers non acquis</i>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 257 346	24 177 315
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 798 799	21 889 691
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	261 491	1 247 787
Total des produits financiers non acquis	<u>55 317 636</u>	<u>47 314 793</u>
- Valeurs résiduelles	2 555 018	494 238
- Contrats suspendus contentieux	5 621 381	5 152 734
- Contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
<u>Encours des contrats</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Bâtiment et travaux publics	47 972 657	42 162 788
Industrie	55 353 023	48 709 330
Tourisme	51 361 383	49 269 849
Commerces et services	142 920 496	136 292 068
Agriculture	53 358 251	49 678 684
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Equipements	50 667 734	44 090 633
Matériel roulant	250 043 778	238 697 142
Matériel spécifique	71 591	45 270
<u>Sous Total</u>	<u>300 783 103</u>	<u>282 833 045</u>
Immobilier	50 182 707	43 279 674
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>Clients ordinaires (1)</u>	14 859 647	15 462 962
Inférieur à 1 mois	5 678 013	6 101 325
Entre 1 et 3 mois	4 612 620	5 076 409
Entre 3 et 6 mois	1 174 147	920 613
Entre 6 mois et 1 année	950 635	1 067 491
Supérieur à 1 année	2 444 232	2 297 124
<u>Clients litigieux (2)</u>	9 188 827	8 909 090
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>24 048 474</u>	<u>24 372 052</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	284 831 813	50 615 122	4 144 339	2 235 111	8 366 072	350 192 457
Impayés	1 829 565	6 945 212	1 263 184	1 446 792	12 563 722	24 048 475
Contrats en instance de mise en force	773 353	-	-	-	-	773 353
CREANCES LEASING	287 434 731	57 560 334	5 407 523	3 681 903	20 929 793	375 014 285
Avances reçues (*)	(2 346 403)	(61 557)	-	-	(418 185)	(2 826 146)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	(150 000)	-	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	285 063 328	57 348 777	5 407 523	3 681 903	20 511 608	372 013 139
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 047 787	407 121	-	-	-	10 454 908
TOTAL ENGAGEMENTS	295 111 114	57 755 898	5 407 523	3 681 903	20 511 608	382 468 047
Produits réservés	-	-	(232 830)	(288 173)	(1 863 657)	(2 384 661)
Provisions sur encours financiers	-	-	(194 321)	(382 704)	(5 304 985)	(5 882 011)
Provisions sur impayés	-	-	(536 651)	(940 952)	(10 396 870)	(11 874 473)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(963 802)	(1 611 830)	(17 565 513)	(20 141 145)
ENGAGEMENTS NETS	295 111 114	57 755 898	4 443 721	2 070 074	2 946 095	362 326 902
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,41%	0,96%	5,36%	
			7,74%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2013			7,48%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,82%	43,78%	85,64%	
			68,04%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2013			71,80%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Certificats de Dépôt	500 000	500 000
<u>Total</u>	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Titres de participation	11 282 388	11 278 038
- Titres immobilisés	9 423 380	8 448 780
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>20 707 768</u>	<u>19 728 818</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(257 118)	(223 579)
<u>Montant net</u>	<u>20 450 650</u>	<u>19 505 239</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 251.000 DT et 6.118 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2013	<u>11 278 038</u>	<u>11 278 038</u>	<u>-</u>
<u>Additions de la période</u>			
- CGI	4 350	4 350	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>11 282 388</u>	<u>11 282 388</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	8 448 780	8 448 780	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 1	303 700	303 700	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
Soldes au 31 Décembre 2014	9 423 380	9 423 380	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage dé tenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	999 940	10,000	10	9 999 400	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>11 282 388</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	16 688	10,000	10	166 880	2010	2,09%
* Société immobilière de CARTHAGE	3 000	100,000	100	300 000	2011	4,17%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000,000	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	200	100,000	100	20 000	2010	11,11%
* Société DAR EL JELD	7 500	100,000	100	750 000	2010/2012	12,10%
* Société SPI LE CAPITOLE	500	100,000	100	50 000	2012	5,68%
* Société PROMOTEL	4 000	100,000	100	400 000	2010	2,71%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100,000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100,000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	625	100,000	100	62 500	2011	14,71%
* Société MEDI CARS	18 000	100,000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100,000	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100,000	100	64 000	2012	29,91%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100	50 000	2013	27,78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100	450 000	2014	30,00%
* Société ECOMAT	19 200	25,000	25	480 000	2014	20,00%
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100	70 000	2014	29,79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10	125 000	2014	29,41%
* Société VESTA	29 130	10,000	10	291 300	2014	29,85%
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10	45 000	2014	30,00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10	90 000	2014	30,00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10	30 000	2014	30,00%
* Société RED TEC	400	100,000	100	40 000	2014	28,57%
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100	45 000	2014	30,00%
* Société MCS	4 500	100,000	100	450 000	2014	26,47%
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1	170 000	2014	29,82%
* Société SEI	2 500	100,000	100	250 000	2014	26,32%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	2 500	100,000	100	250 000	2011/2012/2014	27,78%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>9 423 380</u>		
<u>Total général</u>				<u>20 705 768</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	95 675	6 135	-	-	101 810	95 675	2 045	-	-	97 720	4 090
Total des immobilisations incorporelles		95 675	6 135	=	=	101 810	95 675	2 045	=	=	97 720	4 090
Immeubles	5,0%	4 527 614	4 510	-	-	4 532 124	2 243 458	195 836	-	-	2 439 294	2 092 830
Matériel de transport	20,0%	857 351	54 649	35 000	-	877 001	527 312	114 544	35 000	-	606 855	270 145
Equipements de bureau	10,0%	373 206	20 949	807	5 631	387 717	269 453	20 748	581	5 251	284 368	103 348
Matériel informatique	33,3%	284 416	48 428	11 561	22 837	298 447	247 202	35 765	11 561	22 699	248 708	49 739
Installations générales	10,0%	400 232	11 352	-	7 117	404 468	244 558	28 765	-	6 430	266 892	137 576
Total des immobilisations corporelles		6 442 820	139 888	47 368	35 584	6 499 756	3 531 982	395 658	47 142	34 380	3 846 118	2 653 638
TOTAUX		6 538 495	146 023	47 368	35 584	6 601 566	3 627 657	397 702	47 142	34 380	3 943 838	2 657 728

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Prêts au personnel	2 722 962	2 434 323
- Créances sur cessions d'immobilisations	248 121	663 421
- Créances sur cessions de titres immobilisés	-	296 000
- Avances aux fournisseurs	91 392	146 150
- Produits à recevoir des tiers	610 994	1 198 852
- Compte d'attente/ avance de TVA	267 010	142 684
- Compte d'attente	48 230	6 465
- Charges constatées d'avance	25 016	46 310
- Autres comptes débiteurs	348 609	250 317
- Charges à répartir	21 667	22 500
- Frais d'émission des obligations	693 577	536 999
	<u>5 077 579</u>	<u>5 744 020</u>
A déduire :		
- Provisions	(554 560)	(537 488)
	<u>4 523 019</u>	<u>5 206 532</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	678 360	10 000	688 360	655 860	10 833	666 694	21 667
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	3 652 831	247 110	3 899 941	3 115 831	305 546	3 421 377	478 563
Frais d'émission des emprunts étrangers		-	258 101	258 101	-	43 087	43 087	215 014
TOTAUX		4 331 191	515 211	4 846 402	3 771 691	359 466	4 131 158	715 244

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 348.633 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA).

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	187 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 826 145	2 876 416
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	3 006 220	3 068 741

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Banques locales	92 835 714	92 364 286
- Banques étrangères	44 026 520	23 242 276
- Emprunts obligataires	121 429 200	125 500 000
- Billets de trésorerie	17 979 924	10 200 000
- Certificats de leasing	31 000 000	38 000 000
<u>Total emprunts</u>	307 271 358	289 306 561
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 421 397	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	571 686	147 828
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 909 392	4 380 077
- Intérêts courus sur certificats de leasing	479 509	536 910
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(159 361)	(96 489)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(29 847)	(33 732)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(179 672)	(78 710)
<u>Total dettes rattachées</u>	6 013 105	6 299 332
<u>Total</u>	313 284 464	295 605 894

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	900 000	-	900 000	-	-	-
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	5 714 286	-	1 428 571	4 285 715	2 857 144	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	150 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AMEN BANK (7/2013)	3 000 000	En totalité le 02/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (9/2013)	3 000 000	En totalité le 02/03/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	3 000 000	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 443 830	1 556 170
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 143 133	856 867
<u>Sous-total</u>			92 364 286	37 000 000	36 528 571	92 835 715	61 894 107	30 941 607
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	8 242 275	-	1 440 756	6 801 520	5 335 589	1 465 930
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	9 589 331	410 669
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
BERD	10 000 000	Semestriellement (2016-2019)	-	22 225 000	-	22 225 000	22 225 000	-
<u>Sous-total</u>			23 242 275	22 225 000	1 440 756	44 026 520	42 149 921	1 876 599
<u>Total des crédits bancaires</u>			115 606 561	59 225 000	37 969 327	136 862 234	104 044 028	32 818 206

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	8 500 000	-	-	6 800 000	5 100 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	15 629 200	-	15 629 200	15 629 200	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			125 500 000	35 629 200	39 700 000	121 429 200	83 729 200	37 700 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			10 200 000	83 379 924	75 600 000	17 979 924	-	17 979 924
<u>Sous-total</u>			10 200 000	83 379 924	75 600 000	17 979 924	-	17 979 924
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			23 000 000	19 000 000	24 000 000	18 000 000	-	18 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			15 000 000	50 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
<u>Sous-total</u>			38 000 000	69 000 000	76 000 000	31 000 000	-	31 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			48 200 000	152 379 924	151 600 000	48 979 924	-	48 979 924
<u>TOTAL GENERAL</u>			289 306 561	247 234 124	229 269 327	307 271 358	187 773 228	119 498 130

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	115 296	86 866
- Effets à payer	252 781	446 697
- Factures non parvenues	10 973	10 750
<u>Sous total</u>	379 051	544 313
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	2 953 373	1 515 216
- Effets à payer	7 831 917	4 036 683
- Retenues de garanties	95 776	99 335
<u>Sous total</u>	10 881 066	5 651 235
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	11 260 118	6 195 548

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Personnel, provisions pour congés payés	320 768	277 992
- Personnel, oppositions sur salaires	121	-
- Personnel, autres charges à payer	329 186	297 287
- Etat, retenues sur salaires	28 676	15 541
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	287 513	221 729
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	5 183	35 317
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	44 330	13 484
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	82 272	54 648
- Etat, autres impôts et taxes à payer	16 379	13 923
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 623	8 340
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 391	32 094
- CNSS	132 183	119 110
- CAVIS	10 480	4 665
- CNAM	10 956	9 703
- Etat, TVA à payer	635 739	682 133
- Assurance Groupe	26 192	20 799
- Assurance Vie	12 688	6 344
- Autres comptes créditeurs	117 967	97 665
- Avance sur cessions de titre immobilisés	544 027	80 708
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	58 970	49 280
- Prestataires Recouvrement	282 631	153 318
- Prestataires Assurances	568 335	969 070
- Diverses Charges à payer	325 341	380 412
- Autres produits constatés d'avance	1 178	8 105
- Compte d'attente	617 958	668 455
- Provisions pour divers risques	141 683	30 000
<u>Total</u>	4 653 769	4 250 121

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserve extraordinaire		-	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		20 441 840	16 994 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 656 206	1 437 586
- Actions propres	(D)	(2 841 643)	(2 366 762)
- Résultats reportés		3 456 294	509 321
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>50 212 697</u>	<u>45 824 145</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 128 100	8 566 851
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>58 340 797</u>	<u>54 390 996</u>
Nombre d'actions (2)		4 824 114	4 909 610
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,685	1,745

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762
Achats de l'exercice	35 423	474 881
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2014, 3,76% du capital social.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à 23.770.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	20 441 840
- Résultats reportés	3 328 331

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000	3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(1 386 835)		(1 386 835)
Encaissement dividendes sur actions propres						61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)				(81 141)
Résultat net de l'exercice 2013								8 566 851	8 566 851
Solde au 31 décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	5 456 851		(8 566 851)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)		1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(474 881)		(474 881)
Encaissement dividendes sur actions propres						127 963			127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)				(81 380)
Résultat net de l'exercice 2014								8 128 100	8 128 100
Solde au 31 décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	3 456 294	(2 841 643)	8 128 100	58 340 797

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Intérêts de leasing	32 873 388	30 627 671
- Intérêts de retard	2 121 958	2 137 434
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	262 671	282 235
- Autres	934 644	537 274
Total	36 192 661	33 584 613
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	267 889	363 535
Intérêts de retard antérieurs	252 763	195 656
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(511 999)	(442 356)
Intérêts de retard	(323 211)	(313 269)
Variation des produits réservés	(314 557)	(196 434)
Total des intérêts et des produits de leasing	35 878 104	33 388 179
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	320 959 985	317 003 675
. A la fin de la période	345 344 429	320 959 985
. Moyenne (D)	333 152 207	318 981 830
- Intérêts de la période (C)	32 873 388	30 627 671
- Taux moyen (C) / (D)	9,87%	9,60%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Intérêts des emprunts obligataires	7 279 780	7 276 300
- Intérêts des crédits des banques locales	5 538 800	5 431 138
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 030 346	1 005 297 *
- Intérêts des autres opérations de financement	3 959 072	2 985 877 *
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	348 633	246 536
Total des charges financières des emprunts (A)	19 156 630	16 945 149
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(89 922)	(117 939)
- Autres charges financières	55 462	27 687
Total des autres charges financières	(34 460)	(90 252)
Total général	19 122 170	16 854 897
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	289 306 561	275 704 549
. A la fin de l'exercice	307 271 358	289 306 561
. Moyenne (B)	298 288 959	282 505 555
- Taux moyen (A) / (B)	6,42%	6,00%

(*) La commission de couverture du risque de change figurant, en 2013, au niveau des "Intérêts des autres opérations de financement" a été reclassée en 2014 parmi les "Intérêts des crédits des banques étrangères".

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Intérêts des comptes courants	13 611	13 499
- Plus values sur cession des titres immobilisés	509 022	380 085
- Dividendes	79 995	165 206
- Moins values sur cession des actions cotées	-	(968)
- Plus values sur titres SICAV	10 196	17 540
- Plus values sur cession des actions cotées	-	236
- Intérêts des comptes CEA	77 752	69 525
- Intérêts sur chèques impayés	24 920	25 087
- Intérêts sur certificats de dépôt	18 340	1 555
- Autres produits financiers	-	2 268
Total	733 837	674 033

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Salaires et complément de salaires	3 044 655	2 823 195
- Charges connexes aux salaires	139 775	79 113
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	498 836	456 642
- Autres charges sociales	104 798	101 021
Total	3 788 065	3 459 972

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 045	-
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	395 658	421 483
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	10 833	-
<u>Total</u>	408 536	421 483

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Achat de matières et fournitures	225 474	197 153
<u>Total des achats</u>	225 474	197 153
- Sous-traitance générale	51 676	30 467
- Locations	84 443	133 979
- Entretien et réparations	181 496	183 754
- Primes d'assurances	43 411	45 148
<u>Total des services extérieurs</u>	361 027	393 348
- Personnel extérieur à l'entreprise	99 038	94 831
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	182 455	181 932
- Publicités, publications, relations publiques	153 894	142 064
- Déplacements, missions et réceptions	43 643	43 624
- Frais postaux et de télécommunications	156 618	137 998
- Services bancaires et assimilés	125 912	170 786
<u>Total des autres services extérieurs</u>	761 561	771 235
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	108 000	108 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 770	83 514
- T.C.L	83 355	84 406
- Droits d'enregistrement et de timbres	6 966	2 295
- Contributions Conjoncturelles	220 711	-
- Autres impôts et taxes	33 239	34 205
<u>Total des impôts et taxes</u>	428 042	204 420
<u>Total général</u>	1 884 103	1 674 156

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 476 053	5 256 416
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	553 182	-
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	(553 182)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 956 443)	(3 498 138)
- Créances radiées	1 075 337	1 135 700
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(934 010)	(1 022 695)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(18 137)	(94 649)
- Intérêts de retard antérieurs	(116 830)	(18 356)
- Encaissement sur créances radiées	(33 208)	(45 000)
Total	1 492 762	1 713 277

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	17 072	13 804
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	33 539	40 579
- Dotations aux provisions pour divers risques	111 683	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(60 000)
	162 293	(5 617)

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	13 020	81 955
- Apurement de comptes	41 983	285 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	5 800	707
Total	60 803	368 641

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 351	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	330	182
- Pénalités de retard	2 685	3 441
Total	4 366	3 623

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Bénéfice comptable	10 129 282	10 693 809
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 029 235	5 256 416
- Dotations aux provisions des autres actifs	17 072	13 804
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	31 000	37 000
- Dotations aux provisions pour risques divers	111 683	-
- Reprises sur provisions fiscales 2010	-	7 467 712
- Reprises sur provisions fiscales 2011	7 650 690	511 528
- Reprises sur provisions fiscales 2012	1 113 728	2 226 076
- Reprises sur provisions fiscales 2013	1 411 940	-
- Provisions pour congés payés 2014/2013	320 768	277 992
- Jetons de présence excédentaires	27 000	27 000
- Diverses charges non déductibles	59 562	79 673
- Contributions conjoncturelle	220 711	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2011/2010 pour affaires en cours	6 285 908	5 943 655
- Reprises sur provisions comptables	3 890 450	4 261 661
- Provisions pour congés payés 2013/2012	277 992	269 048
- Reprises sur provisions initialement non déductibles	553 182	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	60 000
- Dividendes	79 995	165 206
- Plus value sur cession d'actions cotées	-	236
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	15 035 143	15 891 204
Provisions pour créances douteuses 100%	5 029 235	5 256 416
<u>Bénéfice fiscal</u>	10 005 909	10 634 788
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	-	1 840 000
* Société GRAFI PRINT	-	50 000
* Société LA GRIFFE	-	500 000
* Société ARMA PLUS	-	450 000
* Société GREEN TECHNO	-	70 000
* Société INVEST IMMO	-	45 000
* Société RED TEC	-	40 000
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	-	30 000
* Société ECOMAT	-	480 000
* Société PRO IMMO HAMMAET	-	125 000
* Société POLYBAT	-	440 000
* Société TECHNO CAP BON	-	90 000
* CIL SICAR FONDS N° 1	-	303 700
* Société VESTA	195 000	96 300
* Société Techno Invest	150 000	-
* Société SEI	250 000	-
* Société TRUST IMMO	170 000	-
* Société SASCOM	45 000	-
* Société MCS	450 000	-
* Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	-
* Reliquat à investir	2 980 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	5 715 909	6 074 788
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 001 182	2 126 958
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 914 262	2 067 877
- Retenues à la source	4 649	4 433
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	82 271	54 648

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	24 372 052	23 750 098
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(24 048 474)	(24 372 052)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 876 416)	(2 435 623)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 826 145	2 876 416
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(192 325)	(225 325)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	180 075	192 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 363 677)	(1 335 304)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 496 916	1 363 677
- TVA collectée	+		34 773 682	31 118 340
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 340 782)	(820 799)
- Remboursement principal	+	Note 5	167 713 302	157 800 433
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	36 192 661	33 584 613
- Autres produits d'exploitation	+		318 833	384 746
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 075 337)	(1 135 700)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	33 208	45 000
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	113 801	449 110
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(921 685)	(509 679)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(1 653 693)	(407 083)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	663 421	522 212
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(248 121)	(663 421)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	15 084	37 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 962 445	9 336 448
			<u>243 941 115</u>	<u>229 555 773</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	5 651 235	15 194 837
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(10 881 066)	(5 651 235)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	+	Note 9	(146 150)	(91 650)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	91 392	146 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	200 082 345	172 301 564
- TVA sur investissements	+		27 066 258	22 873 679
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	13 484	26 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(44 330)	(13 484)
			<u>221 833 167</u>	<u>204 786 612</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 28 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	544 313	683 687
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(379 051)	(544 313)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 17	-	-
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 17	(121)	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	277 992	269 048
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(320 768)	(277 992)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	297 287	291 715
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(329 186)	(297 287)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	15 541	36 230
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(28 676)	(15 541)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	221 729	211 969
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(287 513)	(221 729)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	119 110	133 682
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(132 183)	(119 110)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	4 665	13 939
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(10 480)	(4 665)
- CNAM en début de période	+	Note 13	9 703	10 948
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(10 956)	(9 703)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	27 143	19 449
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(38 880)	(27 143)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	49 280	47 990
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(58 970)	(49 280)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	380 412	291 825
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(325 341)	(380 412)
- TVA, payée sur biens et services	+		309 621	251 919
- Charges de personnel	+	Note 18	3 788 065	3 459 972
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 884 103	1 674 156
- Impôts et taxes	-	Note 20	(428 042)	(204 420)
- Charges à répartir	+	Note 9	10 000	22 500
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>5 588 796</u>	<u>5 267 434</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	505 211	258 518
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(208 931)	(99 507)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	368 880	208 931
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	35 317	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(5 183)	(35 317)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 380 077	4 388 590
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 909 392)	(4 380 077)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	1 443 449	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 421 397)	(1 443 449)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	147 828	134 422
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(571 686)	(147 828)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	536 910	463 509
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(479 509)	(536 910)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	19 122 170	16 854 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(348 633)	(246 536)
			19 595 109	16 299 463

Intérêts payés**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

			31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	54 648	506 994
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(82 272)	(54 648)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	13 923	16 713
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(16 379)	(13 923)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 340	8 071
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(9 623)	(8 340)
- TVA payée	+		5 227 741	6 668 637
- Impôts et taxes	+	Note 20	428 042	204 420
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 001 182	2 126 958
			7 625 602	9 454 882

Impôts payés

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	146 023	315 446
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>146 023</u>	<u>315 446</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(1 351)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	(5 025)	1 163
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	6 455	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	13 020	81 955
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>13 098</u>	<u>83 118</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	3 434 350	7 200 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>3 434 350</u>	<u>7 200 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 455 400	1 391 580
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	509 022	380 085
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	296 000	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	-	(296 000)
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(80 708)	-
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	544 027	80 708
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>3 723 741</u>	<u>1 556 373</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(127 963)	(61 477)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	32 094	20 698
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 391)	(32 094)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	81 380	81 141
			<u>3 692 120</u>	<u>3 758 268</u>

Dividendes et autres distributions**NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(859 350)	(942 250)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	570 711	433 152
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 198 852	1 101 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(610 994)	(1 198 852)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	46 310	36 701
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(25 016)	(46 310)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	250 317	226 695
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(348 609)	(250 317)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	6 465	14 411
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(48 230)	(6 465)
- Comptes d'attente en début de période	-	Note 13	(668 455)	-
- Comptes d'attente en fin de période	+	Note 13	617 958	668 455
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	-	1 392 428
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(250 983)	(217 112)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	400 598	250 983
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(969 070)	(1 104 038)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	568 335	969 070
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(8 105)	(8 793)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	1 178	8 105
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	224 814	293 948
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	47 783	286 686
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(3 015)	(3 623)
			<u>141 492</u>	<u>1 904 181</u>

Autres flux de trésorerie

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,76%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2014, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 6.234 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de billets de trésorerie :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de billets de trésorerie au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie facturés par la CGI s'élèvent en 2014 à 13.294 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis, en 2014, deux emprunts obligataires CIL 2014/1 et CIL 2014/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2014, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	C.G.I
<i>Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-1	96.000 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-2	95.000 DT

() Inscrites en charges reportées et dont 17.421 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.*

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge d'égal montant.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 220 528 DT en HT et la charge supportée par la CIL s'élève à 46 949 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2014 est de 37 000 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2014, la CIL a mis en force deux contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, pour une durée de 4 ans et à un taux d'intérêt de 10%, portant sur le financement de divers équipements hôteliers d'une valeur totale de 138 702 DT.

Au 31/12/2014, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 444 783 DT.

Au cours de l'année 2014, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 902 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2014 à 303 315 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2014, des intérêts pour un montant de 13 611 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et échéant en 2014:

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.476 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.514 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,60%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 12.445 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Janvier 2014 et échéant le 21 Mars 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Janvier 2014 et échéant le 07 Mai 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 38.147 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Mars 2014 et échéant le 20 Mai 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.206 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Mars 2014 et échéant le 18 Juin 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 18.539 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 22 Mai 2014 et échéant le 21 Juillet 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 07 Mai 2014 et échéant le 26 Juin 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 19.257 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 18 Juin 2014 et échéant le 16 Septembre 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 16.716 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 26 Juin 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,95%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 22.901 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 04 Juillet 2014 et échéant le 02 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.298 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Juillet 2014 et échéant le 19 Septembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.695 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 25 Août 2014 et échéant le 24 Octobre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 23.064 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 02 Septembre 2014 et échéant le 11 Novembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 20.426 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 16 Septembre 2014 et échéant le 15 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.440 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 18 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 8.720 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 29 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 970 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 23 Décembre 2014, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.858 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 13.542 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 14.590 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.075 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.249 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.556 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT. En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2014 de :

- ✓ Une rémunération brute de 277 042 DT ;
- ✓ La prise en charge des charges sociales pour 15 611 DT.
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2014, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 214 965 DT dont 19 187 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 23 885 DT, dont 2 132 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 7 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.